

Compte rendu du Conseil du 10 octobre 2024

Le Conseil Municipal, convoqué le 1^{er} octobre 2024 s'est réuni en séance ordinaire le 10 octobre 2024 à 19 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Xavier ROSALIE DELTEIL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents :

Mesdames Catherine HARDOUIN, Michèle ROBERT, Diana SELME et Cassandra SAM.

Messieurs Jean-Luc HENRY, Alain ZABROCKI, Jérôme LORET, Laurent VOUETTE, Jean-Luc GENNERAT, Roger LALLIER.

Absents :

Madame Dominique BRUN, pouvoir donné à Monsieur Xavier ROSALIE DELTEIL ;

Monsieur Joseph CELCAL, pouvoir donné à Monsieur LORET Jérôme,

Monsieur François CHAUT.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h35.

Madame Catherine HARDOUIN est nommée secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Compte rendu commissions et réunions,**
2. **Délibération reprise de concessions**
3. **Délibération acceptation du devis « clôture bâche « des Ratorets »,**
4. **Délibération acceptation devis travaux de la place,**
5. **Décision modificative Commune (pour travaux de la place),**
6. **Délibération porte du lavoir,**
7. **Questions diverses.**

Point 1 : Compte rendu commissions et réunions

Transport scolaire Courtenay : Validation des nouveaux statuts par la Préfecture et chaque Commune.

Yonne Médian : Réunion sur les risques d'inondations dans l'Yonne et sur l'entretien des fossés. (Préconisation d'un broyage régulier). Visite de la Commune de Saint Martin d'Ordon pour chercher une solution au lotissement suite à une inondation ayant occasionner le décès d'un riverain.

Commission Finances : Les Communes de DOMATS, PIFFONDS, SAVIGNY SUR CLAIRIS et VERNOY ont été inscrites dans le nouveau zonage de France Ruralités Revitalisation depuis le 1^{er} Juillet 2024.

Ce dispositif permet aux activités industrielles, commerciales, artisanales ou libérales nouvellement créées sur ces communes de bénéficier d'un certain nombre d'avantages sociaux et fiscaux.

Commission subventions : Le département prévoit de verser une subvention de 4000€ pour les travaux de la place du centre de Piffonds en complément de la demande de DETR.

Le Conseil Municipal en prend acte.

Point 2 : Délibération reprise de concessions

Monsieur Le Maire informe que, Vu les procès-verbaux de constatation d'abandon des sépultures effectuées les 06/04/2023 et 16/09/2024 dans le cimetière Communal, la liste des sépultures définitivement constatées en état d'abandon, la possibilité pour la commune d'inscrire certaines de ces sépultures présentant un intérêt d'art ou d'histoire dans le patrimoine communal afin de les préserver de la destruction et prendre en charge la remise en état.

Considérant que ces sépultures ont plus de trente ans d'existence dont la dernière inhumation a plus de 10 ans, quelles sont en état d'abandon.

Il convient donc de prendre une décision pour reprendre les sépultures indiquées lors du conseil et autoriser la remise en état.

Après délibération, le Conseil Municipal :

ACCEPTE

-Accepté à 12 voix pour et 1 abstention

Point 3 : Délibération acceptation clôture bâche incendie les ratorets

Monsieur le Maire indique que suite à l'installation de la bâche à incendie dans les hameaux « Les Bourrassiers et Les Ratorets » il convenait de clôturer celle-ci, le devis établi était de 5 800€

Après délibération, le Conseil Municipal :

-Accepté à 11 voix pour et 2 contres

Le devis de 5 800.00€ et autorise le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

Point 4 : Délibération acceptation devis travaux de la place

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune prévoit l'aménagement de la place du centre de bourg de Piffonds, un premier devis a été validé pour un montant de 52 714.91€ HT, après réflexion il s'avère qu'il y'avais des travaux supplémentaires à prévoir, le devis a donc été revu et s'élève à 54 381.97€ HT.

Après délibération, le Conseil Municipal,

-Accepté à 12 voix pour et 1 contre

Le devis de 54 381.97€ et autorise Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Point 5 : Décision modificative Commune (travaux de la place)

Monsieur Le Maire indique qu'afin de pouvoir régler la totalité des travaux, après réajustement du devis des travaux de la place du centre bourg, il convient de prendre une décision modificative, pour inscrire correctement les sommes nécessaires à cette opération, sur BP 2024 de la Commune.

Après délibération, Le Conseil Municipal,

-Adopté à l'unanimité

Les modifications au BP 2024 de la Commune.

Point 6 : Délibération devis reprise de branchement eau place centre bourg de PIFFONDS

Monsieur Le Maire indique que suite aux travaux d'aménagement de la place du centre bourg, il y a lieu de prévoir les travaux de reprise de branchement en eau potable. Le devis établi s'élève à 4 613.60€

Après délibération, Le Conseil Municipal,

-Adopté à l'unanimité

Le devis de 4 613.60€ et autorise Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Point 7 : Délibération devis porte du Lavoir

Monsieur Le Maire indique que suite au mauvais état de la porte de la salle du Lavoir, il convient de la remplacer. Le devis établi s'élève à 4 883.61€.

Après délibération, Le Conseil Municipal,

-Adopté à l'unanimité

Le devis de 4 883.61€ et autorise Le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Point 8 : Questions diverses

Soirée des Champions : Pour les sportifs champions, départementaux, régionaux ou autre. La Commune propose une remise de médaille suivi d'un verre de l'amitié. Les personnes doivent se manifester avant le 14 novembre 2024.

Procédure d'expropriation : La Commune c'est renseigné sur la procédure d'expropriation afin de pouvoir installer les bâches incendies dans les hameaux de notre Commune, sans celles-ci aucun permis de construire ne pourra être accepté dans les hameaux ne bénéficiant pas de défense incendie. La Mairie informe que la prochaine bâche sera mise en place pour les hameaux « Les grands et Les Petits Lucas ».

Entretien des buissons du pont par APRR (aux Lucas) : après recherche, la convention n'a jamais été signée par les parties à l'époque. La Commune ne peut demander à APRR d'en faire l'entretien sans cette dernière.

Monsieur Le Maire a participé à la conférence des Maires au cours de laquelle il a été évoqué la reprise de la compétences santé par la COMOCM. Ils osnt à la recherche de locaux pour installer des professionnels de santé. Piffonds a proposé des salles dans le Château.

Présentation d'un devis de 1 150€ pour la réfection de la route vers le hameau « Les Bourrassiers les Ratores » suite à un problème d'infiltration d'eau dans la cour d'une habitation au cours des fortes pluies.

Présentation d'un devis de 1 400€ pour le nettoyage de la station / fosse du hameau « Les Ratores ».

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 21h20

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé les membres suivants :

Signature des membres du Conseil pour la délibération du n°20241002-20241005-20241006-20241007-20241008-20241009

Prénom et nom	SIGNATURE	Absent excusé, pouvoir donné à :
Xavier ROSALIE		
Jean-Luc HENRY		
Alain ZABROCKI		
Catherine HARDOUIN	Présente	
Dominique BRUN	Absente	Pouvoir donné à Monsieur Xavier ROSALIE DELTEIL
Joseph CELCAL	Absent	Pouvoir donné à Monsieur Jérôme LORET
François CHAUT	Absent	
Jean-Luc GENNERAT	Présent	
Roger LALLIER	Présent	
Jérôme LORET	Présent	
Michèle ROBERT	Présente	
Cassandra SAM	Présente	
Diana SELME	Présente	
Laurent VOUETTE	Présent	